

**REGLEMENT**  
**PRIX DU JEUNE ECRIVAIN ET DU JEUNE**  
**ILLUSTRATEUR EN ESSONNE**  
**10<sup>ème</sup> EDITION**  
**Année scolaire 2022/2023**

*Règlement du concours*

## ***Thème : Solidaires pour construire demain***

### **Article 1 :**

La Ligue de l'enseignement de l'Essonne, en partenariat avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, organise le Concours Départemental du Prix du Jeune Écrivain et du Jeune Illustrateur, afin de favoriser l'expression et valoriser les talents des jeunes essonnais. Le concours consiste à **écrire un texte court original** (poème, récit imaginaire ou réel, slam, sketch, chanson etc.) ou à **illustrer** sur le thème : « **Solidaires pour construire demain** ».

### **Article 2 :**

La participation au Concours Départemental du Prix du Jeune Écrivain et du Jeune Illustrateur est gratuite et sans inscription préalable.

### **Article 3 :**

Sont autorisés à participer à ce concours les **jeunes résidant ou étudiant dans le département de l'Essonne**, à partir de **8 ans et jusqu'à 18 ans inclus (la date retenue pour la participation et l'âge des participants est fixée au 28 février 2023)** et ce à titre individuel ; **les contributions à plusieurs noms n'étant pas acceptées.**

Les lauréats de l'année précédente (année scolaire 2021/2022) ne peuvent pas concourir à cette édition même en cas de changement de catégorie ou de production.

### **Article 4 :**

Le texte et l'illustration doivent être **entièrement originaux, inédits et en français**. **Chaque participant peut envoyer au maximum un texte et/ou une illustration**. Chaque texte et chaque illustration doivent figurer sur des feuilles différentes.

### **Article 5 :**

Le texte doit **impérativement** être écrit par le biais d'un logiciel de traitement de texte, **format A4 vertical en police de caractère « Arial 12 » et envoyé par mail**. **Tout texte scanné, en version pdf, jpeg ou autre version non modifiable ou envoyé en version papier par courrier ne sera pas accepté.** Longueur de texte : **minimum 10 lignes et maximum 45 lignes** (soit une page maximum) incluant le titre.

**L'illustration sera réalisée sur une feuille de format A4, tout autre format ne sera pas accepté.** Les renseignements suivants devront figurer au haut de la page pour le texte et au dos pour le dessin : nom, prénom, âge et date de naissance, adresse postale et /ou adresse électronique du jeune participant ; adresse électronique, numéro de téléphone fixe ou de téléphone mobile des responsables légaux. Une fiche d'autorisation parentale remplie et signée sera obligatoire pour les participants mineurs.

**Article 6 : Le texte devra être envoyé impérativement par mail avant le 28/02/2023 minuit avec l'autorisation parentale correspondante** à l'adresse électronique suivante : [jeune-ecrivain@ligue91.org](mailto:jeune-ecrivain@ligue91.org)

Un accusé de réception (mail) sera adressé à chaque écrivain à réception de son texte. **L'illustration devra être envoyée impérativement avec l'autorisation parentale correspondante par La Poste avant le 28/02/2023 à minuit**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Ligue de l'enseignement de l'Essonne, Prix du Jeune Illustrateur 2022, 8 allée Stéphane Mallarmé BP 58 91002 EVRY COURCOURONNES CEDEX**. Un accusé de réception (mail) sera adressé à chaque illustrateur à réception de son illustration.

#### Article 7 :

Le jury est composé des membres du Comité de Lecture. La sélection des écrits et des illustrations envoyés par les participants s'effectue en tenant compte des éléments suivants : émotion transmise, force poétique, force de persuasion, originalité et pertinence, ainsi que de l'âge et de la diversité des candidats.

#### Article 8 :

Pour le concours de l'écrivain, trois prix seront décernés par tranche d'âge (8-10 ans, 11-14 ans et 15-18 ans) soit 9 dotations au total, remis sous forme de chèque culture comme suit :

- Prix « Excellence » : 100 euros
- Prix « Espoir » : 80 euros
- Prix « Avenir » : 50 euros

Pour le concours de l'illustrateur, un prix sera décerné par tranche d'âge, soit 3 dotations au total, d'un montant de 100 euros, remis sous forme de chèque-culture.

Tous les écrits et les illustrations sélectionnés par le Comité de Lecture seront publiés dans un livre illustré. Dans la mesure du possible, un événement de clôture sera organisé en fin d'année scolaire où le livre sera offert à tous les présents ; un diplôme de catégorie sera remis à chacun des 12 primés, ainsi qu'un diplôme de participation aux autres candidats.

#### Article 9 :

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur l'écrit ou l'illustration leur permettant de participer au présent concours et dégagent les organisateurs de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à quelque titre que ce soit. Chacun des participants, par l'intermédiaire de son représentant légal, autorise la Ligue de l'enseignement de l'Essonne à utiliser, reproduire ou publier son texte ou illustration bien que l'auteur en conserve les droits.

#### Article 10 :

Les participants autorisent la Ligue de l'enseignement de l'Essonne et ses partenaires à diffuser à titre gratuit leurs écrits ou illustrations sur différents supports (livre papier, livre numérique, réseaux sociaux, site internet, espace cloud), qui peuvent disposer de leurs productions. Les participants autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur texte ou illustration sans droits d'auteur. Toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Une autorisation parentale pour les mineurs sera à remplir par leurs représentants légaux.

Le présent règlement peut être consulté sur le site de la Ligue de l'enseignement de l'Essonne, de l'association du Coq à l'âne et de l'Udaf de l'Essonne : [www.ligue91.org](http://www.ligue91.org), [www.lecoqane.fr](http://www.lecoqane.fr) et [www.udaf91.org](http://www.udaf91.org)

**NB :** Les jeunes ne disposant pas d'un ordinateur pourront saisir leur texte dans différentes structures du département (liste en pièce-jointe) : Points Information Jeunesse (PIJ), Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les associations familiales du réseau Udaf 91 et au siège de l'Udaf 91 à Evry-Courcouronnes.